

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 17,

Présents à 20 h 00 : 13, votants à 20 h 00 : 13

Présents à 20 h 20 : 14, votants à 20 h 20 : 14

Convocation : Date : 4 avril 2019 Transmise le : 4 avril 2019

Présents : Mmes Muriel BAR, Claire MATTHEY, Julia LAHURE, Pascale HEPP, Badia CHALEL, Mireille GARIN LAUREL, Claudine GRIMM-DESCOMBES, MM. Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascal BURGAT, Laurent CHIORINO, Alexis ROUX, Bruno VINARDI,

Excusés :

Mmes. Elodie BAZIN, Céline GOLDMAN, Caroline LE BRIGAND

M. Stéphane BOUVARD

Secrétaire de séance : M. Alexis ROUX

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 est approuvé en séance et signé par les membres présents à cette précédente assemblée.

2019 / 20 Vote du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme le Receveur Municipal qui présente le Compte de Gestion du budget communal de l'année 2018.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à approuver ce document établi par Mme le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018.

2019 / 21 Vote du Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2018.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à L'UNANIMITÉ, le Compte Administratif de l'année 2018.

2019 / 22 Affectation du résultat

Après validation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2018, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, à L'UNANIMITÉ :

- CONSTATE un excédent de Fonctionnement de 1 206 917.66 euros et un déficit d'Investissement capitalisé de 1 087 079.18 euros.
- DECIDE d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 1 206 917.66 euros.

2019 / 23 Vote du taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux des trois taxes directes.

Après rappel des taux 2018, il propose de suivre l'avis de la Commission Finances et de fixer les taux des trois taxes directes comme suit :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	11.27	12.17
Taxe Foncière (bâti)	13.60	14.69
Taxe Foncière (non bâti)	44.74	48.32

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à L'UNANIMITÉ, de fixer les taux des trois taxes directes pour l'exercice 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'Habitation	12.17
Taxe Foncière (bâti)	14.69
Taxe Foncière (non bâti)	48.32

2019 / 24 Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2019.

Il annonce qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- . 2 482 051.83 euros en section de Fonctionnement,
- . 2 228 241.51 euros en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, entendu la présentation, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, APPROUVE à L'UNANIMITÉ, le Budget Primitif pour l'année 2019.

2019 / 25 Forêt communale : proposition par l'ONF de l'état d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de M. le Directeur de l'Office Nationale des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à 13 voix « POUR » et une abstention, Mme Badia CHALEL :

- D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-annexé
- DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé et validé par ses soins
- PRECISE, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation
- DONNE POUVOIR à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- AUTORISE le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied

2019 / 26 Participation financière 2019 pour le G.L.C.T. Téléphérique du Salève

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Téléphérique du Salève prévoit que ses ressources comprennent notamment les contributions des membres le composant.

La moitié de cette contribution est versée par la République et Canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises.

Les contributions financières d'Annemasse Agglo et de la Commune de Monnetier-Mornex sont calculées au prorata de leur population totale à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Au regard des données issues du dernier recensement, la clé de répartition de la contribution financière est la suivante :

- . 48,74 % pour Annemasse Agglo
- . 1.26 % pour la Commune de Monnetier-Mornex.

Au titre de l'année 2019, la participation de la Commune de Monnetier-Mornex représente 5 953 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à L'UNANIMITÉ, de ratifier la participation financière de 5 953 € au GLCT Téléphérique du Salève.